

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE FLAMANVILLE

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de la convocation : 21/11/2023
Date d'affichage : 21/11/2023

Le mardi 28 novembre de l'année deux mille vingt et trois, à 19 heures, Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

Etaient présents : Alain PETIT, Maryse FONTENAY, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Nicolas BUNIAS, Jocelyne DUCOUROY, Benoît LEMERCIER, Olivier LETELLIER, Dominique SURAIS, Emmanuel FECAMP

Absent(s) : Néant

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

Secrétaire de séance :

Jocelyne DUCOUROY est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

POINT TRAVAUX RUE DU PETIT PONT

L'Entreprise COLAS vont réaliser des travaux de revêtement du 04 au 15 décembre 2023, les rues seront ponctuellement fermées en journée :

- **Rue du Petit Pont**
- **Rue du Verger**
- **Rue des Champs**
- **Rue des Prairies**
- **Rue de la Clairière**

POINT SUR LES VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Vitraux d'Art les situation n°1, 2 et 3 pour la création de vitraux et restauration de la baie ont été réalisés.

DÉCISION MODIFICATIVE POUR LES TRAVAUX RUE DU PETIT PONT

Afin de pouvoir financer les travaux de voirie rue du Petit Pont une décision modificative est nécessaire pour un montant de 37 000€.

Les crédits seront pris sur l'article 2188 autres matériels.

DÉLIBÉRATION N° 2023-017 DEMANDE DE SUBVENTION ÉCRAN NUMÉRIQUE ÉCOLE

Une demande de subvention au Département pour l'équipement d'écran numérique pour l'école à hauteur si accord de 30% HT sur un montant HT de 3 281.50 € sur le devis de l'Entreprise de Caux Formatique.

DÉLIBÉRATION N° 2023-018 DEMANDE DE SUBVENTION ÉCRAN NUMÉRIQUE ÉCOLE

Une demande de subvention au DETR/DSIL pour l'équipement d'écran numérique pour l'école à hauteur si accord de 30% HT sur un montant HT de 3 281.50 € sur le devis de l'Entreprise de Caux Formatique.

VŒUX DU MAIRE :

Le samedi 20 janvier à 17h00